

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publication.

LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL DANS LES MANUFACTURES

Il ne se fait rien de sérieux en Angleterre sans un banquet; aussi l'Union pour la représentation directe de la classe ouvrière célébrait, il y a quelques jours, le verre en main, la nomination de dix ouvriers à la Chambre des communes. Les députés-ouvriers socialistes du Parlement français ont saisi cette occasion pour envoyer à leurs collègues ouvriers de la Chambre anglaise un salut fraternel et un programme de réformes à poursuivre en commun. Comme cette missive est signée Briatou, Camelinat, etc., elle contient toute sorte d'utopies sociales qui n'ont pas dû être du goût des ouvriers anglais; ceux-ci, même représentants, ne sacrifient jamais leurs intérêts et les préceptes du sens commun à l'idéologie des socialistes patentés du continent. Tout n'est pas cependant, dans ce programme, marqué au sceau des insanités de Louise Michel ou du prince son compère en anarchie. Nous y relevons un vœu pour l'adoption d'une législation internationale portant sur trois points :

- A. Interdiction du travail des enfants âgés de moins de 14 ans ;
 - B. Limitation du travail des femmes et des mineurs ;
 - E. Fixation, pour les adultes, d'une journée normale de travail dont la limite maxima ne devra pas dépasser huit heures.
- Il y a déjà longtemps que des esprits qui ne sont nullement imbus des doctrines socialistes se préoccupent des moyens de prolonger l'ère du libre développement de l'enfance, et de réduire pour les femmes et les mineurs la durée de la présence à l'atelier. Mais toutes les fois qu'on a tenté un réforme sérieuse de la législation qui protège à l'intérieur les femmes et les mineurs, on s'est heurté à une objection dominante : la concurrence étrangère. Si vous allégez la charge des enfants et des femmes, vous renchérissez la production nationale et vous la rendez incapable de lutter sur le marché étranger avec les fabrications d'une industrie soumise à moins de restrictions pour l'emploi des femmes et des enfants. La même objection était opposée avec plus de force encore à tous les projets pour fixer un maximum aux heures de travail des ouvriers adultes.

On s'est alors demandé si le gouvernement ne pourrait pas intervenir pour fixer des règles communes maintenant la production respective des divers pays dans des conditions d'égalité, mais sur le pied d'un allègement des charges de la classe ouvrière. Le droit international est déjà intervenu pour fixer des règles communes pour, a valeur et l'émission des monnaies, la durée et la fixation de certains droits d'auteur, le régime de la poste, les tarifs. Il n'y a pas parité entre l'objet de ces divers arrangements et celui qui nous occupe, mais ces précédents et les résultats déjà obtenus par la réglementation inter-

nationale sont de bon augure. L'idée fut exposée peu après la conclusion des traités de commerce de 1860, et un écrivain éminent, qui s'est employé pendant toute la durée de sa carrière à l'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière, M. Jules Simon, consulté en 1862 sur la possibilité de donner suite à un semblable projet de réglementation, répondit par la lettre suivante :

Monsieur,
 Je vous remercie de votre lettre. Je crois l'idée que vous me communiquez réalisable, mais les difficultés seraient surtout en Angleterre, où les lois restrictives du travail des enfants sont impopulaires parmi les ouvriers.

En France même, les mères de famille attendent la limite d'âge avec impatience. Ce n'est pas une raison pour céder. Il est clair qu'avec un peu d'énergie, on pourrait faire ici ce qu'on fait déjà en Prusse avec plein succès.

J. Simon.

M. J. Simon avait raison de signaler les difficultés que présenterait la réalisation du projet qui lui était soumis. On obtint un effort de l'administration française, mais au dehors, l'appel parti de France ne trouva pas un écho suffisant.

Bien des années se sont écoulées depuis l'insuccès de ces premières tentatives. Il semble que le temps soit favorable pour les renouveler. Les bras surabondent, ils manquent partout d'ouvrage, on ne nuitrait nulle part à la production nationale en limitant le travail des femmes, des enfants, et, par suite, indirectement, des ouvriers dans les manufactures. La production générale renchérirait sans doute, mais partout dans la même mesure et la réglementation ne porterait de préjudice particulier à aucun pays. Puisque les ouvriers-députés du Parlement français sont frappés de cette idée, ils parviendront peut-être à ramener leurs collègues anglais à leur manière de voir. Si une campagne tentée dans ce dessein réussissait en Angleterre, le projet de réglementation internationale aurait grande chance d'être accueilli sur le continent, en Allemagne surtout, et une amélioration sérieuse pourrait être apportée tout au moins, pour commencer, à la condition des femmes et des enfants dans les manufactures.

NOUVELLES DU JOUR

Le général de Courcy
 Le général de Courcy est arrivé, comme nous l'avons annoncé, hier matin à une heure, à Paris.

Il était accompagné de Mme la comtesse de Courcy, qui l'attendait à Marseille depuis trois jours, et de son fils, jeune sous-lieutenant de cavalerie, qui était allé le recevoir à la gare de Lyon.

Le général de Courcy est descendu 31, rue d'Assolvi, chez sa belle-mère, Mme la comtesse de Goyon, douairière, la veuve du général de Goyon, ancien commandant du corps d'occupation à Rome.

Si nous en croyons le *Figaro*, le ministre de la guerre a l'intention de ne pas confier un autre commandement au général de Courcy avant le retour des officiers qui ont été sous ses ordres pendant l'expédition du Tonkin.

Il faudra donc attendre un mois encore avant de pouvoir juger en pleine connaissance des actes de l'ancien commandant en chef de notre corps expéditionnaire.

A ce moment, le général de Négrier, le général Prudhomme, le général Warnet et le colonel Mourlan seront de retour en France.

On lit dans la *Paris* : « Le général de Courcy, ancien commandant en chef au Tong-king, a été reçu ce matin par le ministre de la guerre. »

« Nous ne connaissons pas le résultat de l'entrevue, mais nous assure que le général de Courcy est résolu à prendre trois mois de congé avant d'accepter un nouveau commandement, si tant est qu'il lui soit offert. »

Graves nouvelles
 Nous lisons ce matin dans le *Soleil* :

« Nous apprenons de source très sérieuse que de graves nouvelles seraient arrivées depuis deux jours du Tonkin au ministère de la marine. »

« On nous affirme qu'on n'a pas donné connaissance au public de ces nouvelles, parce que le Gouvernement craignait qu'elles produisissent un mauvais effet au moment de la discussion du traité de Madagascar. »

Le corps expéditionnaire du Tonkin
 Nous avons annoncé le rapatriement des troupes du Tonkin et la réduction à 15,000 hommes du corps d'occupation, qui comprendra plus qu'une division à trois brigades.

Voici la liste des officiers qui exerceront les principaux commandements du corps après sa réorganisation :

Commandement de la division : Général Jamont, chef d'état-major, lieutenant-colonel Kessler.

Première brigade : Général Munier, à Hanoi. — 1er régiment de marche : Lieutenant-colonel Collet. — 2e régiment de marche : Lieutenant-colonel Carberet. — Deuxième brigade : Général Jamais, à Bac-Ninh. — 3e régiment de marche : Lieutenant-colonel Fardieu; le régiment de marche : Lieutenant-colonel Dugenne. — Troisième brigade : Colonel Ménéci, à Hué. — 5e régiment de marche : Lieutenant-colonel Mortz; 6e régiment de marche : Lieutenant-colonel Metzinger.

Incendie à Paris — Deux victimes
 Paris, 28 février. — Un violent incendie s'est déclaré hier soir, vers neuf heures et demie, rue Bichat, chez M. Guclier, fabricant de chromos et d'estampes.

Il a fallu procéder au sauvetage par les fenêtres des locataires qui, surpris par l'incendie, n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite.

Une jeune fille, Sophie Nagel, s'est brisée les deux jambes en sautant dans la rue par une fenêtre.

Un pompier a été également blessé.

Les carlistes en Espagne
 Madrid, 28 février. — Le manifeste des chefs carlistes de la Navarre paraîtra dans les premiers jours de mars. En prévision de troubles qui pourraient éclater, les garnisons des provinces du Nord ont été doublées, et les points stratégiques occupés.

Toutes les précautions sont prises pour étouffer l'agitation naissante qu'on remarque dans le Nord.

Les grèves en Italie — Les ouvriers de Rome capitulent — Le travail est suspendu dans d'autres villes.
 Rome, 28 février. — Les ouvriers des ateliers des Compagnies des chemins de fer, à Rome, ont presque tous repris leur travail. Les autres vont certainement suivre leur exemple.

Les instigateurs de la grève ont été arrêtés. On annonce de Rimini un commencement de grève analogue. A Ancone, la grève continue. Enfin, la *Tribuna* annonce que les ouvriers de Bologne sont également en grève.

Le prince de Galles posera la première pierre de la chapelle élevée à la mémoire du duc d'Albany.
 Cannes, 28 février. — Hier, à trois heures, a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de la chapelle élevée à la mémoire du duc d'Albany.

Cette cérémonie a été favorisée par un temps superbe.

L'enceinte réservée était occupée par l'élite de la colonie anglaise. Le prince de Galles présidait, assisté de ses fils le prince Georges, l'évêque de Gibraltar officiant.

Parmi les assistants se trouvaient M. Calusse, préfet des Alpes-Maritimes, et M. Gazagnaire, maire de Cannes.

La chapelle sera bâtie sur la colline connue sous le nom de Calabre; elle s'élèvera au pied même de la villa où est mort le duc.

La face extérieure de la pierre porte l'inscription suivante :

A la glorieuse, bonne et bien-aimée mémoire de Léopold, duc d'Albany.
 Cette pierre a été posée par Edouard, prince de Galles, A. D. 1886.

Le simple croix décore la face intérieure.

Le service d'honneur était fait par les sapeurs-pompiers.

La cérémonie a conservé un caractère exclusifement religieux. Le chœur a chanté des cantiques, accompagné par les assistants.

À quatre heures, le prince s'est retiré. Il a été salué par la foule, qui se découvrait respectueusement sur son passage.

Synonyme inquiétant — Réorganisation de l'industrie en Autriche — Inquiétudes de la Russie.
 Londres, 28 février. — On télégraphie de Vienne au *Morning Post* : « Je reçois de St-Petersbourg la nouvelle que les journaux attachent une grande importance au projet de réorganisation de la landsturm en Autriche-Hongrie et considèrent les mesures décidées comme une menace à la paix de l'Europe beaucoup plus sérieuses qu'on ne le pourrait croire à première vue. »

La grève de Birmingham
 Londres, 28 février. — Une dépêche de Birmingham annonce que les usines Nettlefold resteront fermées jusqu'à mardi.

La réduction des salaires a été, dit-on, rendue nécessaire par la concurrence allemande. M. Chamberlain a été longtemps l'associé de la maison Nettlefold.

L'anniversaire du couronnement de Léon XIII
 Rome 28 février. — Au Vatican, on se prépare à célébrer avec beaucoup de solennité, mercredi 3 mars, l'anniversaire du couronnement de Léon XIII.

SITUATION GRAVE

A Deczeville

On lit dans la *Liberté* : « Les nouvelles que l'on reçoit de Deczeville sont de plus en plus inquiétantes. La mission anarchiste qui a été domiciliée dans cette localité, a porté ses fruits. Les mineurs avaient, lors de l'assassinat de M. Watrin, formulé une série de desiderata que l'industrie a acceptés, plutôt par inexpérience que par complaisance; la Compagnie, obéissant aux obligations officielles, a cédé; cette condescendance a eu le résultat que l'on pouvait en attendre : aujourd'hui, les agitateurs ne savent plus que réclamer du substantiel, et ils demandent la destitution de l'ingénieur. Ce que l'on machine en ce moment à Deczeville, ce ne sont pas des formules de revendication, ce sont simplement des scènes de pillage et de brigandage. »

« Les conflits entre particuliers se tranchent facilement par des transactions; avec les masses inconscientes, il faut se maintenir sur le terrain du droit; sur celles-ci sont comme les enfants qui, quand on fait tous leurs innocents caprices, finissent par demander la lune. Le droit est indivisible; on ne doit jamais le laisser octroyer. Si on ne se décide pas à se lever contre les meneurs qui s'agitent, une sanglante catastrophe est à redouter dans le bassin de l'Ayveiron. »

Le *Figaro* a reçu les renseignements suivants : « Deczeville, 27 février. — MM. Camelinat, député et Duc-Querey, rédacteur au *Cri du Peuple*, sont arrivés ce matin à 8 h. »

Le procureur général va arriver ce soir à 5 h. 15. La situation est de plus en plus tendue. De nombreux groupes circulent dans la ville. Mais leur attitude est inoffensive.

« L'anxiété est profonde et générale. »

« L'administration municipale réquisitionne des écuries et des logements chez l'habitant en vue des renforts militaires assez considérables qui commencent à arriver demain matin. On craint la suspension totale de la garde des foux. »

« Les délégués ont informé le préfet que si demain dimanche soir, — dernier délai, — les ouvriers n'ont pas satisfaction, ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir, pour empêcher ce service, dont l'interruption aurait pour conséquence l'incendie immédiat des mines et leur ruine complète. Les autorités craignent surtout ce danger, car, alors même qu'elles disposeraient d'un personnel militaire très nombreux, il faut, pour assurer le service de la garde des foux, des ouvriers en ayant une grande habitude. »

« On va même jusqu'à penser que le ministre de la guerre hésiterait à donner à ses soldats l'ordre de pénétrer dans les puits de trois cents pieds de

profondeur, où règne constamment une température de trente-cinq degrés et où les hommes sont obligés de travailler entièrement nus. »

« Tout est arrêté, sauf à Cransac. Depuis 1878 on n'avait jamais vu un mouvement pareil. La forge va inévitablement manquer de charbon. »

Voici, d'autre part, ce que dit le *Cri du Peuple* : « Deczeville, 27 février, 4 h. 55. — La situation s'est considérablement aggravée, la grève est complète, plus de quinze cents mineurs ont abandonné les puits. Les gardes-barrages eux-mêmes, chargés de soigner les foux, et qui tiennent entre leurs mains le sort de la mine, ont quitté leur poste. »

« Les galeries de Bourran sont, en conséquence, menacées d'incendie. »

Deczeville, 27 février. — Le préfet a pris un arrêté mettant la Compagnie en demeure de se prononcer au sujet du service des barrages, sans quoi ce service sera assuré par l'Etat.

La soirée a été très calme, il n'y avait personne dans les rues.

Deczeville, 28 février, 8 h. du matin. — La nuit a été tranquille. Un détachement de dragons vient d'arriver à Deczeville.

Deczeville, 28 février, midi. — L'ordre a été donné aux troupes du génie d'occuper tous les puits des mines. Cette opération s'effectue en ce moment; les issues des galeries seront gardées militairement.

Deczeville, 28 février. — M. Ferdinand Raoul Duval, vice-président, M. Schneider de Banneville, membre du comité des mines de Deczeville, sont arrivés ce matin; ils ont décidé, par autorisation, en assemblée générale des actionnaires, à refuser toute concession au tarif et au personnel; ils essaieront l'exploitation du charbon jusqu'à jeudi pour les forges et feront surveiller les mines selon la loi de 1810, par les ouvriers dévoués et au besoin par les soldats du génie.

Le traité d'approvisionnement avec la compagnie d'Orléans est suspendu provisoirement.

Deczeville, 28 février. — On affichera demain que les ouvriers ayant abandonné leur travail dans les mines ne feront plus parti du personnel et ne seront plus embauchés que sur une enquête particulière.

M. Martin, ingénieur principal, à Palyret, ami de M. Watrin est devenu fou et a été conduit à la maison de santé.

Deczeville, 28 février. — Un bataillon du 142^e de Lodiève, arrive demain. La situation est des plus tendues.

La compagnie est en conférence avec le préfet pour une communication relative aux grèves. Une seule concession est faite, qui sera affichée mardi seulement, si elle n'est empêchée par l'arrêt complet du travail. La surexcitation ouvrière est très grande. A la foire de demain tout est à craindre.

Deczeville, 28 février. — M. Blazy se tient à Figeac à la disposition de la Compagnie.

La paye a eu lieu aujourd'hui sans incidents à Firmy.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

Deczeville, le 28 février 5 h. soir.

« La situation est toujours très tendue. »

« Le préfet a longuement conféré avec M. Ferdinand Raoul Duval. L'affiche concernant le renvoi des ouvriers qui ont quitté les chantiers après l'affichage des nouveaux tarifs, doit être apposée partout mardi matin. Si le gouvernement s'y oppose encore ce sera l'arrêt des travaux dans tous les établissements de la compagnie. »

« A la suite de sa entrevue avec M. Raoul Duval, le préfet a conféré avec les délégués des mineurs. »

« Ce soir grande réunion à l'instigation des députés Basly et Camelinat. »

« Demain arriveront 150 hommes de renfort aux troupes cantonnées à Deczeville. »

Deczeville, 28 février. — Plusieurs journaux de Paris ont inséré l'affiche suivante qui devait être placardée ce matin, lundi, dans les chantiers de la société nouvelle des houillères et fonderies de l'Ayveiron :

« Les ouvriers qui ont quitté leurs chantiers de

puis que les affilées relatives au boisage et aux payes ont été affilées sont prévus qu'ils sont considérés comme ayant cessé de faire partie du personnel de la société. Leur réadmission individuelle ne pourra être prononcée que par le conseil d'administration sur une demande d'embauchage faite par chacun d'eux. »

L'administration a jugé que cette affiche pouvait amener des désordres très graves. Le préfet, l'ingénieur en chef des mines et le procureur général ont eu une conférence hier à 4 heures avec les administrateurs et ont obtenu que la pose de cette affiche serait ajournée.

Le résultat d'une décision du conseil d'administration et d'une assemblée d'actionnaires que si cette affiche n'est pas placardée avant mardi, ce fait pourrait entraîner l'arrêt complet des houillères et des fonderies.

Les délégués ont vu le préfet hier soir à six heures.

M. Laur a dû se rendre hier soir à la direction, pour tenter une nouvelle démarche.

Les délégués doivent avoir ce matin à 10 heures une nouvelle entrevue avec le préfet.

On attendait aujourd'hui un bataillon du 142^e de ligne venant de Lodève.

L'INDUSTRIE DE LEICESTER

Londres, 28 février.

Leicester, Nottingham et Derby, peuplées chacune de plus de 100,000 âmes, sont parmi les villes les mieux tenues et les plus agréables du centre de l'Angleterre, bien qu'elles soient le siège d'une grande industrie. Leicester surtout contient de nombreuses manufactures de bonneterie, de chaussures, de vastes entrepôts d'épicerie en gros et des fabriques de cigares. Mais ces établissements, situés en dehors de la ville, d'une prospérité remarquable, sont à peine visibles pour celui qui parcourt l'intérieur. De plus, chose rare et qui mérite d'être signalée, on ne rencontre pas de mendians dans les rues.

Ce ne fut que sous le règne d'Elisabeth que Leicester commença à devenir une ville commerçante. Sa situation peu éloignée de la capitale et de l'extrême dans le mouvement qui prit un si grand essor sous cette reine.

Presque toutes les villes de cette partie du centre de l'Angleterre se livrent à un grand commerce de bonneterie. A cette époque, on les machines étaient inconnues, les articles étaient tressés à la main, et la contrée y trouvait une ressource importante.

Au seizième siècle, le révérend William Lee, de Calverton, dans le Nottinghamshire, inventa les machines, inventa le métier à tisser. Il était, dit-on, un frère d'une jeune personne de Leicester, fort habile dans l'art de tisser. Celle-ci, loin d'écarter les propos galants de Lee, passa tout le temps de ses visites à compléter ses mailles, et ne prêtait qu'une oreille distraite à son admirateur.

Contrarié, il résolut de trouver un moyen de la contraindre à l'écouter en créant une machine supplantant au travail des doigts. Après de longues recherches, il découvrit en 1580 le premier métier à tisser.

Quelques temps après, il fut présenté la reine Elisabeth par lord Hunsdon, qui s'était fait son protecteur. Mais la reine l'accueillit fort mal, trouvant que son invention ne pouvait servir qu'à enlever leur travail à un grand nombre d'individus.

Loin de se décourager, il transporta ses métiers à Londres; mais, après la mort de lord Hunsdon, il vint en France et s'établit à Louvain, où il reçut de Sally de nombreuses marques d'encouragement.

Après l'assassinat de Henri IV, il entra dans son pays, où il mourut quelque temps après de misère.

Cette industrie n'en continua pas moins à se développer à Leicester et dans les centres environnants.

Au commencement de ce siècle, la fabrication subit une transformation complète par l'application de la vapeur comme force motrice.

Comme toutes les autres industries, la fabrication des articles de bonneterie a été soumise à des variations; elle traversa, de 1810 à 1840, une crise terrible due en grande partie à la création trop nombreuse d'ateliers, encouragée par le gouvernement, qui percevait un impôt annuel de 25 francs par métier en usage.

Les mesures adoptées par le Parlement rendirent à cette industrie sa prospérité première; elle devint une des principales branches de la richesse nationale.

En 1865, 150,000 individus étaient employés dans la fabrication des articles de bonneterie. Le chiffre des affaires dans cette spécialité s'élevait en 1851 à 3,640,000 livres sterling (90,000,000 fr.); en 1865, ce chiffre atteignit 7,295,000 livres sterling (tout près de 200,000,000 fr.).

Aujourd'hui, comme toutes les autres branches, elle souffre de la concurrence étrangère et de l'excès

FEUILLETON DU 2 MARS 1886. N° 7

LE MOULIN DE SAUVIAT

par Félix Steyne

IV
 L'auberge du Coq

(SUITE)

Et Batarin ajoutait qu'on pourrait trouver un locataire qui exploiterait l'auberge en payant une jolie somme. Ce serait tout profit, sans peine.

D'autre part, il disait aux époux Grosjean que, si leur mère touchait une rente de son auberge, elle prendrait la bonne femme chez eux, qu'elle ne leur coûterait pas cher, et que le plus clair de la rente ne sortirait pas de leur armoire. Quant à cela, la vieille était bien décidée à ne pas se dépourvoir de son argent; du moins elle voulait résister tant qu'elle pourrait.

Enfin Batarin était venu, un jour, annoncer à la paysanne qu'il connaissait un individu tout disposé à louer l'auberge et que, lui, répondrait du loyer.

Il traîna immédiatement la question à fond, fit les prix, arracha le consentement, et dès le lendemain envoya son compère Hardi qui, prévenu de longue main, s'attendait que le signal pour se mettre en route.

On a vu ce personnage avait même se mettre le voyage à profit pour racoler un serviteur sur l'aide duquel il fondait les plus grandes espérances.

Un homme très intelligent, ce Hardi. Attaché depuis plusieurs années à la fortune de Batarin, il lui avait été d'un très sérieux secours au point de vue politique, ayant contribué énormément au succès de sa candidature au conseil général. C'était un agent électoral très précieux. Parlant assez bien, quoique incorrectement, il réussissait d'une façon étonnante dans les réunions publiques de la campagne.

Si nous en croyons le *Figaro*, le ministre de la guerre a l'intention de ne pas confier un autre commandement au général de Courcy avant le retour des officiers qui ont été sous ses ordres pendant l'expédition du Tonkin.

Il faudra donc attendre un mois encore avant de pouvoir juger en pleine connaissance des actes de l'ancien commandant en chef de notre corps expéditionnaire.

A ce moment, le général de Négrier, le général Prudhomme, le général Warnet et le colonel Mourlan seront de retour en France.

out se rendre compte des dimensions d'une grande pièce, située à l'étage supérieur, et que Batarin lui avait recommandée. Il sortit un mètre de sa poche et prit soigneusement ses mesures.

Après quoi, étant convenu de payer le mobilier le jour de son installation, laquelle devait avoir lieu à la fin du mois, il remonta dans son char à banc pour retourner à Jarnizac.

Il dut réveiller, en passant, Trapu qui dormait à poings fermés dans son fossé.

« Nous revenons nous établir à Sauviat, dans huit jours, lui dit-il. »

« Ça vaudra mieux comme ça... fit le garçon menant avec une grimace haineuse. »

Monsieur Batarin
 M. Batarin, conseiller général du département de la Dordogne, était un personnage très important.

Riche ? ou ne savait pas trop. Mais brassant beaucoup d'affaires.

Il n'exploitait pas seulement la carrière de Sauviat; il en avait deux autres, près de Bergerac. Avec cela, intéressé dans une maison de banque à Périgueux, et faisant en outre la commission pour les vins de Bordeaux, les eaux-de-vie de la Charente et les alcools du Nord.

Connu comme le plus riche d'un bout à l'autre du département, il menait d'ailleurs un train assez modeste, habitant à Bergerac une petite maison à peine confortable.

On disait qu'il jouait à la Bourse, par l'intermédiaire de la banque dont il était, d'après les gens bien informés, le véritable directeur.

Quarante ans à peine, très bel homme, brun, ne

portant que des favoris, les lèvres minces, mais très mobiles, le nez un peu recourbé, l'œil plus audacieux que franc, Batarin représentait à première vue l'homme qui ne doute de rien.

Né à Bordeaux, il avait adopté le Périgord depuis 1871. A ce moment, il revenait d'Amérique, après avoir tenté la fortune un peu partout et sous toutes les formes, ayant eu des aventures dont il ne parlait pas volontiers.

Très rapidement, il arriva à se créer de nombreuses relations, et pas une affaire ne se traîna dans le département sans qu'il y eût mis plus ou moins la main.

Pour ce triporteur, le Périgord n'offrait pas un champ assez vaste.

La tièvre des grosses affaires le tourmentait, il eût voulu se mêler aux écuméurs de Paris, se plonger jusqu'au cou dans les entreprises qui exigent des millions pour ruiner les actionnaires naïfs.

En réunissant ses capitaux personnels, il se fut trouvé presque pauvre. Pour réaliser ses rêves ambitieux, il lui fallait donc avoir ce que l'on appelle « l'influence morale. »

Déjà son entrée au conseil général lui avait été utile; maintenant il songeait à devenir député.

Ah ! c'est alors que la route s'ouvrait large devant lui ! Une fois dans les couloirs du Palais-Bourbon, il se voyait sûr d'un avenir éblouissant. N'était-ce pas là que se traitaient les affaires véreuses qui sont d'un si beau rapport pour les fondateurs ? N'était-ce pas là que les établissements financiers les plus tapageurs allaient chercher les membres de leurs conseils d'administration. Jamais

égilateurs ne s'étaient vus à pareille fête, c'était une véritable orgie financière.

Batarin préparait donc de longue main sa candidature, avec beaucoup d'intelligence, discrètement, et sans qu'il lui en coûtât trop cher. Il avait déjà de sérieuses promesses à Bergerac; le comité radical de Jarnizac lui était secrètement acquis. Le plus difficile était de s'emparer de certaines communes, où comme à Sauviat, il fallait combattre de vieilles traditions et démolir des hommes qui jouissaient depuis longtemps d'une autorité incontestée.

L'occupation de l'auberge du Coq par son compère Hardi fut donc le résultat d'un plan habile, calculé pour retourner l'épave de la commune.

Hardi venait prendre possession de l'auberge avec des instructions très précises. Le successeur de la mère Grosjean avait ordre d'améliorer autant que possible la nourriture des carriers et de livrer toutes les consommations aux paysans avec une réduction de prix.

En vérité, le véritable patron de l'auberge était Batarin. Il ne voulait rien gagner sur cette exploitation et il consentait à perdre les trois cents francs de la location. Quant à Hardi, il avait des arrangements particuliers avec lui, il payait à l'année cet agent dont la situation se transformait suivant les circonstances.

Dès son retour à Sauviat, la mère Grosjean avait démissionné avec la mort dans l'âme, Hardi fit chez les Sauviats une tournée qui le posa très bien.

Au menuisier, il commanda une grande table de chêne et des chaises pour la salle du premier étage; il chargea le drapier de lui faire venir un tapis

de drap vert pour qu'il eût son bénéfice; le ferblantier eut la mission de lui procurer deux grosses lampes. Enfin il s'arrangea pour que chacun lui fournît quelque chose.

M. Batarin resta en dehors de tous ces détails. Il entra dans l'auberge de temps à autre, comme auparavant, serait ostensiblement la main de l'aubergiste, lui demandait tout haut, devant les clients, s'il était content de ses affaires. Jamais de conversations particulières; cela aurait pu donner à penser qu'ils complotaient ensemble.

Lorsqu'une conférence était nécessaire entre eux, Batarin faisait venir Hardi chez lui, à Bergerac; là, ils tiraient leurs plans tout à l'aise sans craindre d'être soupçonnés.

Organiser un cercle politique à Sauviat, tel était le but du conseiller général en installant son agent secret dans l'auberge du Coq.

Voilà pourquoi Hardi venait de commander un mobilier destiné à la salle du premier étage.

Ce cercle serait admirablement placé, au centre du village, vis-à-vis de la mairie et de l'école.

Il s'agissait maintenant d'y amener les paysans. Déjà, Hardi, qui était un artiste en bouillottes, avait entortillé ses fournisseurs; le menuisier, le drapier, le ferblantier, donnèrent immédiatement leur adhésion, sans trop comprendre de quoi il leur retournait. Le marchand-ferrail souscrivit aussi, instinctivement, à cause de M. Batarin, l'aubergiste inactif encore les signatures du boucher, du boulanger et de quelques autres qui n'étaient pas habitués de se donner de l'importance.

Mais il fallait choisir un président.

C'est là que l'aubergiste déploya les talents d'un diplomate consommé.

A suivre

FELIX STEYNE